

# Route de Marchipont, contre la vitesse excessive, « des contrôles radars renforcés »

Le sous-préfet Christian Rock s'est rendu à Rombies-et-Marchipont.

L'occasion pour le maire d'évoquer, entre autres, les problèmes récurrents de sécurité routière.

## **ROMBIES-ET-MARCHIPONT.**

Mardi 6 novembre, le sous-préfet Christian Rock a visité la commune avec le maire Guy Huart et quelques élus, après une première réunion d'accueil dans la salle du conseil municipal. L'occasion pour le premier magistrat de présenter succinctement l'histoire du village, de faire un point sur les travaux en cours, notamment la rénovation de l'église Saint-Remy. « La maçonnerie est faite de pierres blanches et de briques ; celle-ci est très dégradée, il est donc prévu de remplacer 72m<sup>3</sup> de pierres. » Des travaux d'un coût global de 682 441 € ; la commune va percevoir une subvention d'État « au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux d'un montant total de 135 000 € ».

La délégation s'est ensuite rendue au Calvaire, « un endroit sensible de la commune du fait des inondations récurrentes lors des fortes pluies », a rappelé l'adjoint au maire, Gérard Alglave. Dans ce secteur, dans la



Élus et sous-préfet sont allés au chemin dit « Le Calvaire » : c'est là qu'ont lieu de récurrentes inondations lors des fortes pluies.

nuit du 6 au 7 juin, suite à de violentes pluies, une vingtaine de foyers ont été touchés par des effondrements de carrière ; les coulées de boues et les inondations ont rythmé la nuit des riverains.

**« Le Calvaire, «un endroit sensible de la commune du fait des inondations.»**

« La municipalité a fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Nous nous félicitons de l'avoir obtenue. »

Autre dossier évoqué, la route de Marchipont. « Celle-ci est longue et sinueuse, les trottoirs sont étroits, ce qui rend le stationnement difficile. Malgré l'installation de feu intelligent, il y a toujours des excès de vitesse », a déploré le maire. Le sous-préfet s'est engagé à faire effectuer « des contrôles radars renforcés et réguliers par la gendarmerie ». ■